

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(2\)](#)[Item Marie Moret au Directeur général de la Banca nazionale, 4 novembre 1886](#)

Marie Moret au Directeur général de la Banca nazionale, 4 novembre 1886

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote [FG 41 \(2\)](#)

Collation 2 p. (375r, 376r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au Directeur général de la Banca nazionale, 4 novembre 1886, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, [FG 41 \(2\)](#)

Consulté le 05/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44560>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 novembre 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Banque nationale du Royaume d'Italie](#)

Lieu de destination Palais Lazzaroni, rue Barbieri, Rome (Italie)

Description

Résumé Marie Moret demande quelles garanties la Banque nationale italienne offre à ses déposants pour les titres de rente italienne déposés chez eux notamment en cas de destruction accidentelle.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère 4 Novembre 1896

Monsieur le Directeur Général
de la Banque nationale d'Italie,

Je suis en possession de titres de
rente italienne 3 $\frac{1}{2}$ %. Ayant été informée
que dans le cas de destruction des titres de
rente italienne, le gouvernement italien
n'admettait aucune formalité et se con-
sidérait comme libéré par la disparition
de son titre, je viens vous prier de bien
vouloir me dire si la Banque nationale
en sa qualité même de banque nationale
offre des garanties contre une telle éven-
tualité, pour tous les titres de rente ita-
lienne qui peuvent lui être confiés en
dépot ?

Si ces titres venaient à être détruits
par accident ^{de force majeure} ~~aux~~ mains mêmes de la
Banque nationale, est-ce que le déposant
en produisant ses récépissés de dépôt
serait exposé à voir le gouvernement
italien nier sa dette et refuser de reconsti-
tuer les titres ?

Veuillez enfin m'indiquer toutes les
sécurités et garanties que vous donnez aux
déposants et me dire, quelles sont les

conditions de dépôt et de retrait des
titres en votre Banque?

Veuillez agréer, Monsieur le
Directeur Général, avec mes remer-
ciements anticipés pour votre
réponse, l'assurance de toute ma
considération

Marie Godin

Adresse : Madame M. Godin, au
Familistère, Guise, Aime,
France.